

Le Riézois

Bulletin municipal
de la Commune de Riez



N° 14
Juillet - Août - Septembre 2004

Le mot du Maire



Vous savez l'importance qu'accorde la municipalité à l'amélioration du cadre de vie et plus généralement de la vie quotidienne dans notre commune. La réalisation de la première tranche de travaux des Allées Louis Gardiol en est la preuve. Nous avons un programme ambitieux mais celui-ci est vital pour l'économie, l'emploi, l'habitat, la jeunesse et les personnes âgées de notre commune. Toute l'équipe municipale est motivée pour atteindre ses objectifs car nous savons que les Riézois et Riézoises sont derrière nous. La saison estivale arrive avec toutes ses mani-

festations. La fête de la transhumance a été un premier succès. J'espère que les vacanciers verront un changement dans notre commune et qu'ils seront satisfaits de l'accueil que nous leur réserverons.

Compte rendu sommaire

de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2004

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : L. Balione qui donne pouvoir à N. Anselmo

R. Bastide qui donne pouvoir à E. Taxil

C. Bianchi qui donne pouvoir à C. Delecolle

J.-P. Faucon qui donne pouvoir à C. Bondil

formant la majorité des membres en exercice

Absent : J.-G. Bliet

M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

34.04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2003 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Le résultat de l'exercice, conforme au compte de gestion, fait apparaître un solde d'exécution de 49 138,54 € et un résultat de clôture de 161 198,95 €.

35.04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2003 - ORDURES MÉNAGÈRES

Le résultat de l'exercice, conforme au compte de gestion, fait apparaître un solde d'exécution de 1 956,42 € et un résultat de clôture de 44 686,65 €.

36.04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2003 - ZONE ARTISANALE MILLE FLEURS

Le résultat de l'exercice, conforme au compte de gestion, fait apparaître un solde d'exécution de 2 886,32 € et un résultat de clôture de 4 398,20 €.

37.04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2003 - BUDGET CIMETIÈRE

Le résultat de l'exercice, conforme au compte de gestion, fait apparaître un solde d'exécution de 12 130,33 € et un résultat de clôture en déficit de 1 800,19 €.

38.04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2003 - BUDGET LOTISSEMENT

Le résultat de l'exercice, conforme au compte de gestion, fait un solde d'exécution de 171 966,18 € et un résultat de clôture de 170 443,67 €.

39.04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2003 - BUDGET GÉNÉRAL

Le résultat de l'exercice, conforme au compte de gestion, fait apparaître un solde d'exécution de 297 916,76 € et un résultat de clôture de 499 793,65 €.

40.04 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - EAU ET ASSAINISSEMENT

Est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la SI = 307,69 €

Affectation, report à nouveau en section d'exploitation : 161 198,95 €

41.04 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - ORDURES MÉNAGÈRES

Est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire à la SI: néant

Affectation, report à nouveau exploitation : 33 525,10 €

42.04 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - ZONE d'ACTIVITÉS MILLE FLEURS

Est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement :
3965,57 €

Affectation, report à nouveau exploitation : 4 398,20 €

43.04 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - CIMETIÈRE

Est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement : néant

Affectation, report à nouveau exploitation : - 1 800,19 €

44.04 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - LOTISSEMENT

Est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement : néant

Affectation, report à nouveau exploitation : 170 443,67 €

45.04 : AFFECTATION DE RÉSULTAT - BUDGET GÉNÉRAL

Est décidé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement :
252 825 €

Affectation, report à nouveau exploitation : 222 858 €

46.04 : VOTE DES QUATRE TAXES - ANNÉE 2004

Il est décidé de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente, le coefficient de variation proportionnelle est donc de 1,000000.

Le produit fiscal attendu pour 2004 est de 738 754 €, soit :

- Taxe d'habitation..... 2 144 000 x 9,17 % = 196 605 €

- Foncier bâti 1 659 000 x 23,87 % = 396 003 €
- Foncier non bâti 52 000 x 70,42 % = 36 618 €
- Taxe professionnelle..... 1 092 000 x 10,03 % = 109 528 €

47.04 : BUDGET PRIMITIF 2004 - EAU ET ASSAINISSEMENT

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes à la somme de 291 862 € et en section d'investissement à la somme de 371 205 €.

48.04 : BUDGET PRIMITIF 2004 - ORDURES MÉNAGÈRES

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes, à la somme de 33 525 € et en section d'investissement à la somme de 15 504 €.

49.04 : VIREMENT DU BUDGET DES ORDURES MÉNAGÈRES

La somme de 15 000 € du Budget Annexe des Ordures Ménagères est reversée à la collectivité de rattachement, le Budget Général.

50.04 : BUDGET PRIMITIF 2004 - ZONE D'ACTIVITÉS MILLE FLEURS

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes, à la somme de 704 398 € et en section d'investissement à la somme de 711 966 €.

51.04 : BUDGET PRIMITIF 2004 - CIMETIÈRE

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes, à la somme de 1 801 €.

52.04 : BUDGET PRIMITIF 2004 - LOTISSEMENT

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes, à la somme de 970 443 € et en section d'investissement à la somme de 839 000 €.

53.04 : BUDGET PRIMITIF 2004 - BUDGET GÉNÉRAL

S'équilibre en section d'exploitation, en dépenses et recettes, à la somme de 1 902 429 € et en section d'investissement à la somme de 1 205 700 €.

54.04 : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU CCAS

Il est versé une subvention d'équilibre au budget du CCAS de 2 000 € pour son fonctionnement.

Compte rendu sommaire

de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 23 avril 2004

Présents : tous les conseillers en exercice

Excusés : néant

formant la majorité des membres en exercice

Absent : J.-G. Bliet , R. Rainaud

M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

Décision Municipale 01-04

Désignation de Maître Balique afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire Marinkovic.

55.04 : OUVERTURE DE CRÉDIT

Il est décidé de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 600000 € pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie sur une durée de 12 mois.

56.04 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Sont attribuées les subventions suivantes : Amicale Cyclotouriste : 229 € ; Amicale des Secouristes : 458 € ; Amicale des Anciens Combattants / ACPG : 153 € ; Atelier des Lavandes : 153 € ; École de Musique : 2287 € ; École de Ski : 1296 € ; Entente Riézoise de Basket : 1068 € ; Gymnastique Volontaire : 229 € ; La Prévention Routière : 153 € ; Secours Catholique : 153 € ; La Sauce : 200 € ; Lire Aujourd'hui : 153 € ; Point d'Orgue : 992 € ; Réveil Musical Riézois : 229 € ; FNACA : 153 € ; Moto Club de Roumoules : 150 € ; Association Forme et Détente de Roumoules : 50 € ; Foyer Socio-éducatif du Collège : 763 € ; Association Sportive du Collège : 1063 € ; Prévention de l'Alcoolisme : 229 € ; Garden Lei Tradicioun : 1370 € ; Amicale des Sapeurs Pompiers : 762 € ; Amis du Vieux Riez : 458 € ; La Boule Romaine : 1525 € ; ADMR : 1525 € ; Coopérative École Élémentaire : 610 € ; Pogne en Poche Théâtre : 300 € ; Aster : 153 € ; La Croix Rouge : 153 € ; Association Sportive École Primaire : 610 € ; Mini Ranch : 300 € ; Coopérative École Maternelle : 808 € ; Karaté Riez : 305 € ; Le Souvenir Français : 153 €.

57.04 : SUBVENTION LOU COLOSTRO

500 €

58.04 : SUBVENTION CHORALE DE L'AUVESTRE

305 €

59.04 : SUBVENTION CLUB DE TIR RIÉZOIS

305 €

60.04 : SUBVENTION SPORTING CLUB RIÉZOIS

144 €

61.04 : SUBVENTION AUX AÎNÉS RURAUX

500 €

62.04 : TRAVAUX ÉGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est accepté la proposition d'effectuer des travaux pour la désinsectisation des stalles et la conservation des ornements liturgiques situés dans l'église paroissiale qui s'élève à 4 770 € HT, soit 5 704,92 € TTC. Il est sollicité une subvention de 50 % auprès de l'État afin de permettre la réalisation de ces travaux.

63.04 : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Durant la période comprise entre le 1^{er} Juin et le 30 septembre 2004, il est décidé de recruter à temps plein par contrat un Agent de Surveillance de la voie publique, deux Agents d'Entretien affectés à la voirie, un Agent Administratif au Bureau du Tourisme.

64.04 : LOTISSEMENT COMMUNAL LES ROUQUIÈRES

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Sont arrêtés les critères d'attribution suivants :

- 1 - Le propriétaire du lot s'engage à réaliser sa résidence principale à titre d'occupation permanente.
- 2 - Le propriétaire atteste accéder à la propriété bâtie pour la première fois ou fournira une attestation de vente de leur propriété.

- 3 - Le propriétaire s'engage à terminer sa construction dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acquisition.
 - 4 - Le propriétaire doit être en mesure de fournir une garantie financière pour le financement de la construction sur le lot vendu.
- Une fois les critères respectés, il sera procédé à la répartition des lots par ordre d'arrivée des courriers.

65.04 : PRESTATIONS FÊTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en l'absence de Comité des Fêtes et afin d'assurer la pérennité des fêtes traditionnelles, il convient de passer des contrats selon les propositions reçues pour organiser les Fêtes de Pentecôte, du 14 juillet et du 15 août 2004.

66.04 : LA POSTE - TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ

Les bureaux de la Poste ont nécessité une mise aux normes de sécurité, ces travaux sont juridiquement du ressort du propriétaire et il incombe à la commune de prendre à sa charge une partie des travaux qui s'élève à 13444,66 € TTC.

67.04 : AMÉNAGEMENT URBAIN - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Il convient de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des Allées Louis Gardiol, partie Ouest, la consultation se fera par procédure adaptée définie aux articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

68.04 : MAILLAGE DE LA ROUGUIÈRE - DCE

Le DCE présenté par les services techniques communaux portant sur le projet d'extension des réseaux d'eaux potable, usées et pluviales au Quartier de la Rouguière est approuvé. Cette consultation se fera par procédure adaptée définie aux articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

69.04 : APPLICATION DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Considérant que le respect des principes fondamentaux édictés à l'article 1^{er} du Code des Marchés Publics nécessite pour l'acheteur public de procéder dès le premier euro à une publicité assurant une mise en concurrence effective et que ce dernier a le choix, entre le recours aux marchés formalisés ou à des procédures adaptées conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, il est décidé de définir les formalités à accomplir selon trois tranches, à savoir: de 1 € à 8000 €, de 8000 à 90000 €, de 90000 à

230 000 €.

70.04 : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM - LOTISSEMENT LES ROUGUIÈRES

Il est accepté la convention de partenariat n° 04/109 relative aux installations de télécommunications nécessaires à la desserte des différents lots du lotissement communal Les Rouguières et le devis prestation France Telecom s'élevant à 339,78 €.

71.04 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Une convention est établie par le Conseil Général représenté par son Président, Monsieur Jean-Louis Bianco, pour une mission de conseil technique et scientifique du Conservateur Départemental pour la rénovation du musée archéologique en l'Hôtel de Mazan.

72.04 : CONVENTION AVEC LE CNFPT

La convention – cadre de partenariat Année 2004 – RC 04.614 relative à la formation pour les publics payants, Emplois jeunes et Contrats emplois consolidés, moyennant une participation de 61 € par jour de formation avec prise en charge du repas de midi uniquement est acceptée.

74.04 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LOU COLOSTRO

Une convention est signée avec l'Association Lou Colostro pour les journées de la Fête de la Renaissance, les 3 et 4 juillet 2004, qui détermine les participations de chacun.

74.04 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS

Une convention est signée avec l'Association des Commerçants pour la journée de la Fête de la Transhumance qui aura lieu le 20 juin 2004 et qui détermine les participations de chacun.

75.04 : COTISATIONS ET ABONNEMENTS 2004

Il est décidé le renouvellement de l'adhésion, abonnement et cotisations pour l'année 2004 à l'Association des Maires du Département pour une somme de 402,91 €, à l'Association Départementale des Maires Ruraux du 04 pour une somme de 90 €.

76.04 : Adhésions et Abonnements - Année 2004

Il est décidé de renouveler l'adhésion pour l'année 2004 au Comité Départemental du Tourisme pour une somme de 160 €, à l'Association ADRI pour

une somme de 30 €, à la Société Scientifique et Littéraire pour une somme de 39 €.

77.04 : ABONNEMENTS ANNÉE 2004

Il est décidé de renouveler l'abonnement pour l'année 2004 à Communes de France pour une somme de 95 €, La Provence pour une somme de 6,30 € par semaine, soit 327,60 €, à Tissot Éditions Pack Code et Guide Pratique des Marchés Publics pour une somme de 220,71 €.

78.04 : PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il est autorisé pour réaliser le projet de transfert de la bibliothèque située aujourd'hui Place de la Mairie au Bureau du Tourisme un dépôt de permis de construire.

79.04 : PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE BUREAU DE TOURISME

Il est autorisé pour réaliser le projet de transfert du Bureau du Tourisme au rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré section G n° 556 le dépôt d'un permis de construire.

80.04 : CONTRAT ENTRETIEN DE L'ORGUE

La facture relative à l'entretien et l'accordage de l'orgue de la Cathédrale de Monsieur Sals, demeurant à Entrechaux 84340, qui s'élève à 577,28 €, est acceptée.

81.04 : ADHÉSION À HAUTE-PROVENCE INITIATIVE

Il est décidé de contribuer à l'Association Haute-Provence Initiative à raison de 0,30 € par habitant, soit 509,70 €, dont le siège est à Manosque et qui a pour objectif d'aider au financement et à l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise dans la partie sud-ouest des Alpes-de-Haute-Provence.

82.04 : AMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITÉ DE LA PLACE JUIVERIE - DEMANDE DGE

En ce qui concerne ce projet, il convient à ce jour de reformuler une nouvelle demande de Dotation Globale d'Équipement à hauteur de 20 % pour un coût total des travaux HT de 108000 €.

83.04 : FAÇADES HÔTEL DE VILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 17-04 portant sur le projet de réfection des façades Nord, Sud et Ouest de l'Hôtel de Ville, d'un montant de 73056 € hors taxes, et présente un nouveau plan de financement: Région 20 %, soit 14600 €; Conseil Général 20 % soit 14600 €; Europe et Villages et Cités de caractères 40 %, soit 29200 €; Com-

mune 20 %, soit 14 600 €.

Résumé affiché le 27 avril 2004 à la porte de la Mairie

Compte rendu sommaire

de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 14 mai 2004

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : C. Gasquet qui donne pouvoir à E. Taxil

G. Pierrot qui donne pouvoir à C. Delecotte

formant la majorité des membres en exercice

Absent : R. Rainaud

M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

84.04 : AMÉNAGEMENT URBAIN DES ALLÉES LOUIS GARDIOL

PARTIE EST ET DÉBUT PARTIE OUEST

Il est approuvé le projet d'avenant au marché relatif au lot n° 3 Assainissement dans le cadre de l'opération Aménagement Urbain des Allées Louis Gardiol Partie Est et début Partie Ouest, établi par la Direction Départementale de l'Équipement Subdivision de Riez. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 4017,50 € HT portant le nouveau montant de ce marché à la somme de 33 698,50 € HT.

85.04 : AMÉNAGEMENT DES ALLÉES LOUIS GARDIOL

PARTIE EST ET DÉBUT PARTIE OUEST

Il est approuvé le projet d'avenant au marché relatif au lot n° 1 Terrassement dans le cadre de l'opération Aménagement Urbain des Allées Louis Gardiol Partie Est et début Partie Ouest, établi par la Direction Départementale de l'Équipement Subdivision de Riez. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 5 594,80 € HT portant le nouveau montant de ce marché à la somme de 68 198,20 € HT.

86.04 : SUBVENTION RENOUVEAU DE L'OLIVIER

Il est attribué la subvention à l'Association Renouveau de l'Olivier la somme



14 juillet

le traditionnel feu d'artifice aura lieu au Parc des Colonnes

La vie de la cité

- La première tranche de réfection des trottoirs est terminée. L'ensemble dégage un air frais et convivial. La promenade devant le Monument aux Morts offre un rayon de soleil au cœur du village. On a pu remarquer l'assortiment des barrières et des lampadaires précédemment installés, la mise en sécurité

devant la poste. La seconde tranche des travaux commencera après la saison touristique. Gageons que les vacanciers habitués de Riez apprécieront pour leur retour en vacances ces



changements importants nécessaires au développement du village. Les travaux ont créé quelques désagréments particulièrement dans la circulation et le stationnement.

- Perception : le second changement de lieu est définitivement terminé. Une page se tourne enfin. Elle a animé les discussions et les passions. La salle du conseil de la mairie a été rendue dans sa totalité à ses fonctions. La bonne volonté des acteurs est à relever. Que tout le monde soit remercié!



➤ Plan Local d'Urbanisme : le cahier de concertation est toujours ouvert à nos concitoyens afin qu'ils inscrivent leurs remarques. Le but de la modification du POS (Plan d'Occupation des Sols) qui devient PLU (Plan Local d'Urbanisme), est de relancer l'économie du village, de maîtriser l'espace public (développement des écoles, du complexe sportif...), de redynamiser l'habitat et de répondre à la demande des personnes voulant s'établir sur la commune. Le PLU doit être conforme aux PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) (voir page 18).

➤ Les travaux du lotissement se poursuivent. Les premiers lampadaires, identiques à ceux déjà installés dans le village sont posés. L'entrée du lotissement prend forme : elle sera très accueillante. L'attribution des lots a été faite. **Trois lots restent disponibles à la vente.** Les travaux se déroulent dans



une zone archéologique. De nombreuses tombes romaines sont enfouies à environ 70 cm. Ce sont des concessions rectangulaires d'environ 4 m sur 2 où plusieurs personnes peuvent être enterrées. Il peut s'agir de familles entières ou de corporations déterminées. Au cours des mois de juillet et août, un groupe de 17 personnes, sous la direction de P. Borgard et en collaboration avec les services municipaux, entamera un chantier de fouilles. On peut espérer trouver de nombreux vestiges témoignant de la vie des premiers Riézois et de leurs rites funéraires : urnes avec des lampes ou divers objets de la vie quotidienne. Deux visites du chantier seront proposées aux Riézois et aux vacanciers au cours de l'été afin qu'ils apprécient pleinement le passé du village.

- La mairie s'est portée acquéreuse du local occupé actuellement par un magasin d'antiquité qui a pignon aussi bien sur la Place de la Mairie que sur la Place Saint-Antoine. Le bureau du tourisme y sera transféré. La vertu principale de cet emplacement sera un accès facilité.
- Un dossier de demande de subvention pour la réfection de la façade de la mairie est en cours d'instruction.
- La saison estivale marque comme chaque année le retour des vasques fleuries, une tradition maintenant bien implantée grâce au dynamisme de nos conseillères municipales en charge de cette action de valorisation du village. Merci pour ces îlots de couleur.



Manifestations

- Conférence de Philippe Borgard le 10 avril sur le passé de Riez. Une foule nombreuse était présente. En effet l'intérêt est grand pour notre histoire ancienne. La passion du conférencier, chercheur au CNRS et fidèle de Riez, a su se transmettre à l'auditoire qui a compris que Riez était un site majeur en archéologie, riche d'un capital exceptionnel mais insuffisamment exploité. L'ancienne capitale régionale romaine mérite un projet scientifique collectif de grande envergure. Il débouchera sur un nouveau savoir. Ce nouveau savoir sera restitué par le Musée de l'Hôtel de Mazan, par des conférences et des expositions organisées dans le cadre du musée.
- Concert Vivaldi *Il pastor fido*: six sonates pour flûte piccolo données le 25 avril 2004 à la Cathédrale de Riez. L'occasion d'apprécier J.-L. Beaumadier dans son art parfaitement maîtrisé de la petite flûte.
- Le Printemps des Musées: une opération organisée par le Ministère de

la Culture et de la Communication/Direction des Musées de France a vu le 2 mai 2004 des centaines de musées ouvrir leurs portes. Le baptistère (voir article Le baptistère paléochrétien de Riez page 20), où se trouve encore le musée lapidaire, avant l'ouverture du Musée de l'Hôtel de Mazan, a ouvert ses portes lui aussi. La visite était commentée avec passion par Fabienne Fournier-Gallice devant des visiteurs intéressés parmi lesquels les Riézois n'étaient pas absents.



À propos du Musée de l'Hôtel de Mazan : le projet scientifique et culturel du futur musée municipal a été écrit. Ce projet va être soumis à la Direction des Musées de France pour validation. Plusieurs points sont abordés dans cette étude dont l'analyse des collections, le fonctionnement du musée et les perspectives d'avenir.

- L'Art de Mai et l'exposition *Sans titre* à l'Hôtel de Mazan ont été inaugurés le 7 mai 2004 par le maire de Riez. *L'hôtel au travers de l'exposition est devenu la scène tout entière de la vie du passé...* Grâce à la magnifique exposition de Jérôme Galvin, l'Hôtel est devenu la scène de la vie du passé et l'écrin momentané d'une œuvre unique et créative.
- Ermitage Saint-Maxime.
Ce samedi 22 mai 2004, la cathédrale de Riez accueillait la foule des grands jours, riche dans sa diversité.
L'événement : l'engagement définitif de Sœur Nicole de l'Unité dans la communauté des Clarisses de Riez. Sœur Nicole est d'origine tourangelle ; ses parents ont pu venir ainsi que toute sa famille et de nombreux amis. Avant d'arriver en Provence, elle a exercé dix ans dans l'enseignement public puis a vécu une vingtaine d'années à la communauté non

violente de l'Arche de Lanza del Vasto. Les sœurs se réjouissent de cet enracinement qui consolide leur implantation en terre provençale. Elles sont heureuses aussi de remercier chacun de toute l'amitié qui leur a été manifestée à cette occasion :



- les ouvriers de la commune ont tondu l'herbe de l'esplanade et fait plusieurs voyages pour apporter tables et chaises avec beaucoup de gentillesse,
- le groupe de danses folkloriques a animé joliment et gracieusement le moment du verre de l'amitié,
- certains ont prêté de la vaisselle,
- d'autres ont accueilli chez eux des membres de la famille pour une ou deux nuits,
- plusieurs ont contribué à la beauté de la cérémonie par la musique et les belles fleurs.

Tant de générosité, d'entraide, de gratuité ont largement contribué à la joie et à la réussite de cette belle journée. Merci !

Vous êtes toujours les bienvenus à Saint-Maxime !

- La première Fête des Fleurs qui s'est tenue le 2 mai a montré un succès amplifié par rapport à 2003. C'était l'occasion de faire le plein de senteurs et de couleurs tout en bénéficiant des



Les concerts à la Cathédrale de Riez

17 juillet: Requiem de Mozart, 21 h

21 juillet: Mozart et Bach, 21 h

28 juillet: Trio Castali, 21 h

1^{er} août: Récital flûte et piano, 18 h

8 août: Récital piccolo piano, 18 h

15 août: Hommage au flûtiste Alain Marion, 18 h

5 septembre: Concert Bach, 17 h

Festival des Colonnes

7 et 8 juillet

LES MUSIQUES DU MONDE

Marchés nocturnes

Les jeudis soir de 18 h à 24 h – Place du Quinconce

Juillet et Août

ASTER

ASsociation Terroirs
Et Ruralité



vous propose :

- des sorties plantes avec des écrivains, botanistes ou médecins,
- des conférences, séminaires, ateliers.

Pour tout renseignement, contactez

ASTER : 04 92 77 85 10

Brocante

Vide greniers

Organisé par
l'Association
des Commerçants
04 92 77 80 53

4 juillet - 1^{er} août

CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2004

- 3 juillet: Ouverture de la Fête Renaissance: chorales, défilé nocturne.
- 4 juillet: Fête costumée de la Renaissance :
brocante, marché, défilé costumé, saltimbanques, concerts
- 14 juillet: Grand marché provençal, feu d'artifice, sons et lumières, grand bal public
- 25 juillet: Corso du miel
- 8 août: Fête du blé
- 15 août: Fête du Miel, Procession de l'Assomption
- 13, 14, 15 août: Fête de la Colonne: fête foraine, grands bals publics
- 22 août: Marché des Potiers
- 29 août: Marché Provençal
- 14 septembre: Grande Foire d'Automne
- 24 octobre: Riez en Fête, Fête du Patrimoine

Expositions 2004 au Bureau du Tourisme

Du mardi 22 juin au lundi 5 juillet: Arlette Hoffman, Peinture à l'huile

Du mardi 6 juillet au lundi 19 juillet: M^{me} de Pelissot, Aquarelles et pastels

Du mardi 20 juillet au lundi 2 août: Grangrasso, Peinture à l'huile

Du mardi 3 août au lundi 9 août: Ginette Poirée, Peinture à l'huile

Du mardi 10 août au lundi 23 août: Marie-Amélie Saunier, Peinture à l'huile

Du mardi 24 août au lundi 6 septembre: Christiane Lieutaud

Du mardi 7 septembre au lundi 20 septembre: Bertolin-Chiarri, Peinture à l'huile

Cinéma en plein air

en juillet et en août tous les mercredis

Dans la cour de l'école primaire, à 21 heures 30

conseils avisés des producteurs. Que l'on possède un jardin, une terrasse ou un simple balcon, tout le monde était sûr de trouver le végétal qui convenait à ses besoins. L'après midi fut l'occasion sous la houlette de Nicole et de Lulu d'initier les plus jeunes aux joies de la culture et à l'art de vivre du jardinier où la sagesse est présente. Un succès pour cette fête qui sera renouvelée avec encore plus de passion en 2005.

- Comme le veut la tradition, la foire du 18 mai chère au cœur des Riézois a été l'occasion d'achats (oui... rien que de plus banal pour une foire). Mais combien est particulière l'ambiance et combien sont nombreux et impatients les acheteurs de plans de tomate, de concombre, d'oignon, de volailles... Vite le matin, il faut être dans les premiers car après, il n'y a plus que des restes, le meilleur est parti. Et ces discussions sur l'état du sol, la sécheresse ou le gel... des générations les ont eues avant nous. C'est la convivialité d'un temps d'arrêt, d'une pause sur le chemin de la vie quotidienne. Pour illustrer cette manifestation, nous emprunterons ces quelques lignes au texte d'A. Gayral *Au fil de l'eau du Colostre* : Les forains arrivaient la veille, et la Place du Monument était parfumée de leur friture ou de leur soupe de légumes, égayée de leurs cris manifestant la joie des retrouvailles... Sur la Place de l'Église étaient mises, par les employés de mairie, des claies en bois formant de petits parcs où les éleveurs vendeurs de brebis et d'agneaux venaient installer leurs bêtes ; actuellement, les camionnettes à bestiaux font que les courtiers vont directement à la ferme pour faire leur choix et acheter.

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable

Quelques éléments de réflexion

1 - Quelques notions de développement durable

- Définition d'un **économiste** pour la zone de montagne : *le développement durable de la montagne est un développement dont les mécanismes institutionnels et financiers conservent l'écosystème et ses qualités et permettent aux hommes de continuer à y habiter et à y travailler.*
- Définition **généraliste** : *le développement durable doit permettre aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins tout en transmettant aux générations futures un milieu qui leur permettra de satisfaire les leurs de la même façon.*

- Définition **écologiste**: *le développement durable est un développement qui permet à l'ensemble des êtres vivants d'un territoire donné de vivre ensemble dans leur milieu tout en l'organisant et en le préservant...*

2 - Définition de la ville durable

C'est une agglomération dont le **fonctionnement** social et biophysique, les **projets** et l'**évolution** s'inscrivent dans les perspectives ouvertes par les développements durables. C'est donc une ville :

- 1) dont les **habitants** disposent des **moyens d'agir** pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles **satisfaisantes** pour eux et **équitable** pour tous ;
- 2) dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de **sécurité** des conditions biologiques de **vie**, de **qualité des milieux** et de **limitation des consommations** de ressources ;
- 3) qui ne compromet ni le renouvellement des **ressources naturelles** alentour, ni le fonctionnement et la dynamique des **écosystèmes microrégionaux englobants**, ni, enfin, les **grands équilibres régionaux et planétaires** indispensables au développement durable des autres communautés ;
- 4) et qui s'attache à préserver les **capacités de vie** et les **potentialités de choix des générations futures**.

3 - Questions sur lesquelles il faut réfléchir

- Quels sont nos objectifs de développement à l'horizon 2015/2020 pour la commune en terme de population, de construction, de fréquentation et d'accueil touristique, d'économie, d'agriculture ?
- Quelles sont nos priorités en terme d'équipement, d'environnement ?

4 - Notions d'aménagement

- Comment organiser l'espace de la commune, de la ville et de ses extensions par rapport aux nouveaux secteurs construits ?
- Quelles interrelations doivent avoir ces espaces ?
- Quelles activités doivent être privilégiées ou au contraire écartées de la commune ?
- Quels secteurs doivent être réservés à la construction, à l'habitat, aux activités commerciales, touristiques, sportives, artisanales ou industrielles, culturelles, à l'agriculture, à la forêt, au milieu naturel... ?
- Quels sont les **enjeux paysagers** à préserver ?

Le baptistère paléochrétien de Riez

Comment pourrait-on se douter en circulant dans les rues étroites de la Rue Grande à Riez, parmi les champs de lavande du plateau de Valensole ou parmi ses nombreuses mielleries, que notre commune recèle en son sein l'un des sept baptistères paléochrétiens existants encore à ce jour en France ? Ce monument que nous connaissons tous (au moins de vue pour être passés devant durant des décennies !) fut longtemps ignoré et fermé au grand public, sauf pour ceux qui avaient le courage ou la curiosité d'aller chercher la clef de la grille au musée ou au bureau du tourisme. Les autres devaient se contenter de prendre des photos sombres en essayant d'imaginer ce que pouvaient bien être ces stèles entreposées à l'intérieur et dédiées à des divinités antiques oubliées de nous tous.

Cet édifice nous ramène à un lointain passé, à une époque où Riez était une ville romaine importante, sur la route menant à Marseille. Lieux de culte originellement réservés à la pratique du baptême par immersion, les baptistères furent construits près des basiliques à partir du IV^e siècle de notre ère, et les dates de construction de celui de Riez sont estimées approximativement entre les années 439 et 650. Pourquoi paléochrétien ? Parce que ce mot nous renvoie justement à l'art des premiers chrétiens, entre le III^e et le VI^e siècles. Chaque ville épiscopale possédait le sien, et c'est ainsi que l'on trouve juste de l'autre côté de la route, en direction du parking communal, l'ancienne basilique (c'est en réalité une cathédrale !) qui, dès cette époque, fut le siège de l'évêque. Fauste fut l'un d'entre eux, ainsi que l'un des acteurs de la conversion de Clovis à la religion chrétienne en 499 (article à paraître). Vraisemblablement les deux bâtiments étaient reliés par une galerie qui permettait de passer de l'un à l'autre. Le baptême, contrairement à une idée reçue, n'était pas une condition *sine qua non* pour revendiquer son appartenance à la communauté chrétienne. D'ailleurs, de nombreux prélats se sont fait baptiser quelques instants seulement avant de rejoindre le royaume de Dieu.

La récente prise de conscience de l'importance de ce patrimoine aboutit aujourd'hui au Plan Patrimoine antique qui, appuyé par des financements de l'État et de la Région, permettra une véritable étude et une mise en valeur de cet ensemble unique.

Du 15 juin au 15 septembre, une visite guidée du baptistère et des vestiges de la cathédrale paléochrétienne est proposée les mardis, vendredis et samedis à 18 h (rendez-vous devant le baptistère), tarifs : 2 € (individuel), 1,50 € (groupes de plus de 10 personnes)

Renseignements / Bureau du Tourisme : 0492779909

Pour plus d'informations, voir le site réalisé par Martine Morenon (une Riézoise visiblement passionnée par cette question...) à l'adresse : <http://perso.wanadoo.fr/martine.morenon/Museum/Baptist.htm>.

François Faucon

Élections

► Ces derniers mois ont vu se dérouler plusieurs élections :

1 - Élections cantonales

Cette élection des Conseillers Généraux était particulièrement importante pour nous puisque le maire Michel Zorzan était candidat. Brillant succès qui témoigne entre autres d'une présence au combien attachante d'un enfant du pays dans son village avec ses concitoyens, présence qui cimente le groupe autour d'une volonté commune de progresser.

À ce propos : **À quoi sert le Conseil Général ?**

Le Conseil Général est une collectivité territoriale depuis plus de deux cents ans. L'idée qui a prévalu à sa naissance était celle de l'égalité des citoyens devant la loi : en tout point du territoire, chacun doit pouvoir accéder aux mêmes services et bénéficier des mêmes droits. Cette idée constitue l'un des fondements de la politique suivie par les départements. Lorsque l'on aborde les compétences des Conseils Généraux, il faut distinguer leurs compétences propres, c'est-à-dire qu'ils sont seuls à pouvoir exercer, de celles qu'ils partagent avec d'autres acteurs (communes, régions, État).

Elles se composent pour l'essentiel de **l'aide sociale, de la voirie départementale, des transports scolaires, de l'aide aux communes, des services d'incendie et de secours, de l'aide économique, du soutien au sport et aux actions culturelles, de la promotion du tourisme et de la sauvegarde de l'environnement, ainsi que de la construction et l'entretien d'un certain nombre d'équipements publics** tels que les collèges, les Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP), les archives, les gendarmeries et les musées départemen-

taux comme le Musée de Préhistoire des gorges du Verdon à Quinson. Les recettes et dépenses des Conseils Généraux varient beaucoup d'un département à l'autre. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les départements se voient également confier le pilotage intégral du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et son financement, soit 13 700 000 € pour notre département. C'est une première étape de l'acte II de la loi de décentralisation qui va modifier en profondeur l'organisation et la gestion de la France à compter du 1^{er} janvier 2005.

En matière sociale, le champ d'intervention du Conseil Général est très diversifié et représente près de 50 % de son budget global. Quatre domaines rassemblent les deux tiers des interventions sociales du département : l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées, l'aide sociale et l'insertion professionnelle des personnes handicapées, l'aide contre l'exclusion.

2 - Élections européennes

L'Union Européenne, élargie à 25 pays depuis le 1^{er} mai 2004, suscite essentiellement de l'inquiétude ou de l'indifférence dans la population française. En témoigne le taux d'abstention de 55 % lors de l'élection du 13 juin dernier.

En presque 50 ans, l'idée européenne n'a cessé de progresser et nous voilà maintenant dotés d'une monnaie commune. Nous sommes désormais le troisième plus vaste ensemble démographique mondial derrière la Chine et l'Inde. Des raisons d'espérer...

Le Parlement européen représente **les peuples des États réunis dans la communauté**, ainsi que le déclare le Traité de Rome de 1957. Dans l'hémicycle, les députés ne siègent pas au sein de délégations nationales mais dans des groupes politiques. On en compte actuellement sept mais certains parlementaires n'appartiennent à aucun groupe.

Les députés se rendent une semaine par mois à Strasbourg, siège du Parlement, pour la session plénière. Par ailleurs, un certain nombre de sessions supplémentaires se tiennent à Bruxelles. Quant au secrétariat général, il est installé au Luxembourg. Cet éclatement des lieux de travail ne facilite pas la lisibilité des institutions par le public.

Comme tous les parlements, le Parlement européen exerce trois pouvoirs fondamentaux : le pouvoir législatif, le pouvoir budgétaire et le pouvoir de contrôle.

En matière législative et budgétaire, on parle de codécision entre le Parlement et le Conseil européen (composé des 25 présidents ou chefs de gouvernements des pays membres). La procédure de codécision, instaurée en 1999, comporte une, deux ou trois lectures ayant pour effet de multiplier les contacts entre parlement, conseil, mais aussi commission européenne, une autre entité composée de 25 commissaires à partir de novembre 2004. C'est d'ailleurs la commission européenne qui élabore les lois et les propose au Parlement et au conseil des ministres. Les politiques de l'Union Européenne sont donc la résultante de décisions prises par ce triangle institutionnel.

Au cours de la dernière législature (1999/2004), le Parlement a prouvé qu'il avait le pouvoir de dire non en rejetant avec éclat deux projets de loi. Voilà qui, selon Pat Cox, président du Parlement européen, devrait permettre *aux citoyens de comprendre qu'en envoyant quelqu'un à Strasbourg, ils lui donnent les moyens d'influer sur des lois qui concernent la vie de tous les jours.*

Le Club de Tir Riézois

Le Club de Tir Riézois s'est encore une fois distingué avec 15 podiums remportés aux championnats départementaux de tir de précision au pistolet à 25 mètres. Ces championnats se sont déroulés à Digne-les-Bains au Vallon du Givaudan les 8 et 9 mai 2004.

Au palmarès : Robert Hermitte trois médailles d'argent, Jean-Philippe Lo Schiavo une médaille d'or et une d'argent, Jean-Claude Metzger une médaille d'or et une de bronze, Bernard Taglang, une médaille de bronze ; Geneviève Hermitte une médaille de bronze, Suzanne Lo Schiavo deux médailles d'or, Marie-Laure Taglang deux médailles de d'argent. Une coupe pour les dames par équipe : S. Lo Schiavo, M.-L. Taglang, G. Hermitte ; une coupe pour les messieurs par équipe : R. Hermitte, J.-C. Metzger, J.-P. Lo Schiavo. Robert Hermitte et Jean-Philippe Lo Schiavo sont qualifiés pour les championnats régionaux, ce qui prouve la vitalité de ce club plein d'allant.

Les amateurs qui seraient intéressés par le tir sportif sont les bienvenus dans notre club.

Le blason de la ville de Riez

- En 1696, Louis XIV promulguait un décret au terme duquel toute personne et toute communauté pouvaient faire enregistrer des armoiries moyennant paiement de droits. Ce texte prévoyait également qu'il n'était plus permis d'utiliser des armoiries sans les avoir fait enregistrer au préalable. Plus tard, pour accroître l'efficacité de cette mesure essentiellement fiscale, il fut décidé de pourvoir d'armoiries tous ceux



qui étaient susceptibles d'en porter. C'est à cet édit que l'on doit la constitution des nombreux volumes de l'Armorial général conservé à la Bibliothèque Nationale. La description correcte des armes d'un particulier ou d'une communauté est régie par des règles très strictes. Dans l'Armorial, général manuscrit de la fin du XVII^e siècle, le blason de Riez est le suivant : La ville et cité de Riez porte : d'argent à un pommier de sinople sur une terrasse du même, fruité de gueules, adextré d'un ours contourné de sable rampant contre le tronc de l'arbre.

Ce langage héraldique qui peut paraître quelque peu hermétique, décrit avec une extrême précision le blason de Riez. Le fonds de l'écu est d'argent ; la pièce principale (première citée) est un pommier de couleur verte (sinople) sur une terrasse de la même couleur (du même) ; le pommier est chargé de fruits rouges (fruité de gueules). Cette pièce principale est accompagnée à gauche de l'écu (adextré) d'une pièce secondaire (un ours), représentée de profil et regardant vers la droite de l'écu (contourné) ; il est de couleur noire (de sable) et figuré les pattes en avant, dressé (rampant) contre le tronc de l'arbre.

On doit considérer cette description comme la plus authentique pour les armoiries de Riez. On relève cependant un certain nombre de descriptions plus ou moins différentes de la description officielle.

La plupart des auteurs pensent que l'origine des armoiries municipales

se trouve dans le sceau que les communes créèrent pour authentifier les actes qu'elles étaient amenées à émettre. Le blason de la ville marquait, sous l'Ancien Régime, la pérennité du pouvoir municipal par opposition à celui du seigneur évêque dont les armoiries étaient personnelles et changeaient par conséquent avec le titulaire du siège épiscopal.

Ainsi, la plus ancienne représentation des armoiries de la ville de Riez remonte à peine au milieu du XVII^e siècle. Aucune légende, aucune tradition, aucun texte ne nous renseignent sur leurs origines. Cependant, on constate que la ville de Madrid possède un blason qui est assez proche de celui de Riez et dont on dit qu'il symbolisait la lutte pour la possession d'un bois. On ne peut s'empêcher de penser aux contestations qui opposèrent des siècles durant la commune au seigneur temporel, c'est-à-dire l'évêque, pour la possession du bois de la Silve (actuellement dans le domaine de la ferme de l'hôpital).

*D'après les écrits de Michel Heymès et Maxime Amiel
Bulletin d'information n° 58 Les Amis du Vieux Riez*

Le Club Cool

Trois bougies, trois fois merci

Ce vendredi 16 avril était un jour spécial pour le Club Cool de Riez. En effet, il fêtait ses trois ans.

La salle était magnifiquement apprêtée pour l'occasion par les soins de M^{lle} Naïma Belaïd et des animateurs du club, nous avons reçu une centaine de personnes venues pour l'événement. Merci, une première fois, à la Mairie de Riez pour le prêt de la salle et ses conseillers pour leurs présences. Merci, une deuxième fois, à la troupe de l'Asse du Coin pour leur performance théâtrale, aux parents pour leurs participations et aux restaurants qui nous ont offert les lots de la super-tombola et du karaoké (L'Art des Mets, La Table Toscane, Les Remparts, Les Quatre Saisons). Enfin, une troisième fois merci, à M^{me} Belaïd et ses filles : Naïma et Zoulikha pour le magnifique repas qui a enchanté toutes les papilles et fait rêver de l'Orient à plus d'un.

Dans une ambiance très conviviale, les participants ont été reçus par des jeunes en cravate qui les dirigeaient vers le bar où un apéritif leur était

offert. Ensuite ils gagnaient leur table habilement décorée et installée comme dans un cabaret pour regarder la pièce de théâtre *Pourquoi j'ai mangé mon père ?* Après le repas, les jeunes ont montré ce qu'ils savaient faire pour un public aussi aimable : une parodie des L5, d'Eli Kakou, le retour de Céline Dion par Nana et Ichem, un extrait de Roméo et Juliette et surtout ils ont chanté pendant le karaoké montrant l'exemple aux plus grands qui s'y sont mis aussi.

Voilà trois fois merci à tous d'être venus à cette soirée qui a marqué le début des vacances de Pâques. À bientôt pour d'autres nouvelles du club. Pour tout renseignement, téléphoner au 04 92 77 73 74.

Oyez, oyez bonne gens...

Les jeunes du pays de Riez vont encore une fois passer de bonnes vacances d'été au Club Cool.

En effet l'équipe d'animation leur a préparé une multitude d'activités auxquelles ils pourront participer tout au long de l'été.

Des sorties au lac, à la piscine, au cinéma, au tennis, au quad et au concert de Corneille le 12 août, des rencontres sportives comme le tournoi de baby-foot à Villeneuve le 3 juillet et Olympes jeunes le 13 juillet en collaboration avec les clubs de jeunes de la région. Mais aussi de la création de clip vidéo, d'une émission de radio, d'une comédie musicale sur le thème du monde et de la danse, de la fabrication d'une BD et pour les manuels : du jardinage, du bricolage... Les jeunes comme d'habitude créeront aussi des activités et proposeront des sorties, nous leur faisons confiance.

N'oublions pas les séjours proposés cette année : tout d'abord Eurodisney du 5 au 9 juillet, Raid aventure pour les plus jeunes le 15 et 16 juillet, Rafting à Guillestre du 19 au 23 juillet, le pentathlon de l'aventure du 26 au 30 juillet et la pêche à Roquebrune du 2 au 6 août.

Nous vous attendons avec encore plein d'autres surprises pour passer un été de folies.

Pour plus de renseignements, contactez Cédric Gisondi au 04 92 77 73 74

Commémoration

Le vendredi 7 mai 2004, devant le Monument aux Morts de Riez s'est déroulée une émouvante cérémonie pour rendre un solennel hommage à tous les héros tombés au champ d'honneur il y a 50 ans, au cours de cette bataille historique de Diên Biên Phu. À 18 heures, après la sonnerie du garde-à-vous, M. Yves Gignac, représentant les anciens combattants d'Indochine de Riez, accompagné d'un ancien tirailleur algérien, déposait une gerbe devant le monument.

Puis il rappela ce que fut cette bataille depuis le parachutage de six bataillons le 20 novembre 1953 jusqu'au grand silence qui s'établit sur la plaine le vendredi 7 mai 1954 lorsque, privés de munitions, les quelques rescapés de la garnison du camp retranché reçurent l'ordre de cesser le feu. 3 000 morts et disparus... Pour les 12 000 restant dont la plupart blessés parfois à plusieurs reprises, hormis 800 d'entre eux trop grièvement atteints pour pouvoir marcher, va commencer un autre calvaire : la marche forcée de nuit, souvent pieds nus, vers les camps de la mort situés le plus souvent à des centaines de kilomètres. En septembre 1954, lors de la libération des prisonniers, sur 11 000 qu'ils étaient au départ, ce sont seulement 3 000 d'entre eux qui nous furent rendus et dans un état physique proche de celui des rescapés des camps nazis. Mais Diên Biên Phu, ce n'est ni Waterloo ni Sedan. C'est la fin d'une longue et belle histoire d'amour avec ses brouilles, ses accommodages et ses retours d'affection qui commença trois siècles plus tôt quand le Père Alexandre de Rhodes, un jésuite avignonnais, inventa en 1640 la transcription de la langue annamite en caractères latins, le *quôc ngu* qui facilita pour le Vietnam son ouverture à l'Occident. Puis la fondation de la Compagnie des Indes Orientales en 1749 avec l'intendant Poivre, envoyé du roi Louis XV, et le traité de Versailles en 1787 entre Louis XVI et celui qui allait devenir le grand empereur Gia Long, unificateur des trois *ky*, grâce à l'aide de M^{gr} Pigneau, de Béhaine... et le XIX^e siècle avec la grande et glorieuse période des amiraux. Aussi le souvenir pèse assez lourd dans nos cœurs. Nos frères de guerre, ceux qui se sont sacrifiés, ne veulent que le silence, le silence du souvenir et celui de la prière.

Après la sonnerie aux morts, l'assistance se recueillit longuement.

Extrait d'un article de Yves Gignac

À propos du débroussaillage

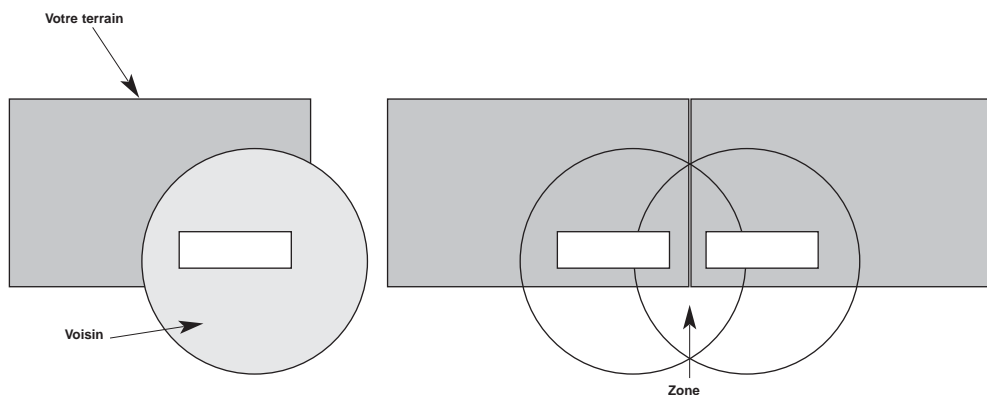
Depuis la loi n° 85-1273 du 4 décembre 1985 modifiée par la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001, **le débroussaillage est une obligation qui s'impose à tous les propriétaires** possédant une habitation située dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisement et/ou éloignés de moins de 200 mètres des lisières de ces types de végétation.

Les incendies qui ont affecté notre région pendant l'été 2003 ainsi que leurs conséquences dramatiques trouvent en partie leur origine dans le non-respect de cette règle imposée par le législateur.

À l'approche de l'été, il est bon de rappeler les obligations de chacun en matière d'entretien du terrain autour des habitations et des installations de toute nature.

Installation: Habitation et ses dépendances, bâtiment à usage agricole, industriel.

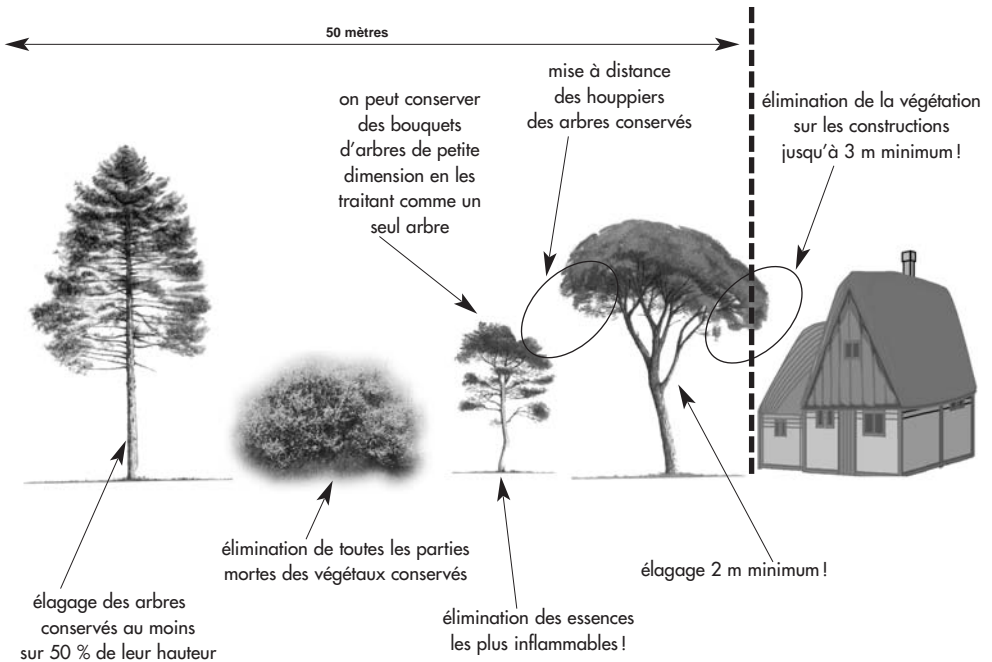
Débroussailler consiste à détruire les broussailles et bois morts qui favorisent la propagation des incendies et élaguer les arbres pour supprimer les branches basses jusqu'à une hauteur de 2 mètres.



Dans la zone urbaine : vous avez l'obligation de débroussailler la totalité de votre parcelle avec ou sans construction.

Dans les zones non urbaines mais construites et quel que soit le quartier, vous avez l'obligation de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de la construction y compris sur les terrains voisins ainsi que sur 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées.

En cas de non-respect de la réglementation (Code Forestier articles L 322.3, 322.4) et de départ d'incendie, le responsable s'expose à des sanctions très sévères qui peuvent atteindre 30 € par m².



Un travail identique de débroussaillage doit être réalisé sur 10 mètres le long des voies privées donnant accès aux constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature.

De part et d'autre de ces voies d'accès, prévoir une distance de 3 mètres sans arbres ni broussailles et une hauteur de 4 mètres sans végétation.

La couverture maladie universelle complémentaire

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est une prestation gratuite. Si vous percevez le RMI, vous avez droit automatiquement à la CMU-C. Si vous habitez en France ou si vous êtes de nationalité étrangère et résidez en France depuis plus de trois mois de façon régulière, vous pouvez en bénéficier dans les cas suivants :

Vous êtes :	au 01/07/2003, votre niveau maximal de ressources mensuelles est :
seul(e)	566,50 €
2 personnes	849,75 €
3 personnes	1 019,70 €
4 personnes	1 189,65 €
par personne en plus	226,50 €

Si vos revenus mensuels sont supérieurs de moins de 10 % du plafond de ressources, contacter le service de santé de la MSA, pour une éventuelle assurance complémentaire à un tarif préférentiel.

Pour faire votre demande, remplissez les deux formulaires CMU-C que vous pouvez vous procurer auprès de la MSA. Indiquez vos ressources concernant les 12 mois précédant votre demande, sauf si vous percevez le RMI. Vous choisirez l'organisme qui gèrera votre CMU-C (la MSA ou une mutuelle).

Il faudra ensuite remettre les formulaires accompagnés des justificatifs demandés par la MSA. Si votre demande est acceptée, vous recevrez une attestation de droit CMU-C pour un an. Parallèlement, la carte Vitale devra être remise à jour. Il vous suffira de présenter votre attestation avec votre carte Vitale aux professionnels de santé ou dans les établissements de soins pour bénéficier de ce droit. Dans la plupart des cas, vous n'avez plus à faire l'avance des frais. Les droits à la CMU-C concernent toutes les personnes du foyer. Ils sont réexaminés tous les ans.

Concours des maisons fleuries

La municipalité organise un concours pour associer l'ensemble des Riézoises et des Riézois au fleurissement du village. Vous pouvez concourir dans les catégories fenêtres et balcons, jardins, devantures de commerce.

Soyez nombreux à participer et pour cela inscrivez-vous au Bureau du Tourisme (04 92 77 99 09). La remise des prix se déroulera le dimanche 15 août à 11 h 30 au Bureau du Tourisme.

Dernière minute

- Création de l'Association Intercommunale des Trufficulteurs : un premier pas vers le tourisme hors saison avec les différentes activités qui seront proposées à tous.
- Mise en chantier Route de Puimoisson au niveau d'Intermarché d'un *tourne-à-gauche*.
- Création de l'Association Intercommunal **Sur les chemins de la Rabasse** : association regroupant les communes du canton de Riez.

Bienvenue à Riez pour de nouveaux commerçants dont la présence contribue fortement à l'animation du cœur du village :

- M^{me} Marie-Christine DANIELE, restaurant crêperie glaces Le Plein Soleil Place Saint-Antoine, inauguration sur invitation le 2 juillet à 18 h 30.



- Anne T'KINDT, créatrice d'ambiance, magasin Fascinence, Place Saint-Antoine,
- un service peu connu à Riez, MECA Master Wash, lavage de voitures à domicile, 04 92 77 70 84.

**14 juillet
le traditionnel
feu d'artifice
aura lieu
au Parc des Colonnes**

Le stationnement est interdit
sur la promenade face au Monument aux Morts.

Vous la rencontrerez
sûrement à Riez
cet été.

C'est notre garde
municipale stagiaire.
Que les rencontres
soient des meilleures
sans la conclusion
d'un désagréable
papier
au chiffre
toujours navrant !



Le carnet de l'état civil

Décès

- 22/03/2004 - Paul Marius MICHEL-ARNAUD, née le 21/09/1915
- 14/04/2004 - Henriette Rose Marcelle VIGUIER, veuve JAUFFRET, née le 25/04/1918
- 16/04/2004 - Lucie Léonie DAVID, veuve RE, née le 28/10/1913
- 07/05/2004 - Albert Roger MAGNAN, né le 13/11/1920
- 26/05/2004 - Paule Thérèza Joséphine Françoise CLOT, veuve RAYMOND, née le 06/04/1916
- 04/06/2004 - Léonie Jeanne LAMBERT, veuve SAMBAIN, née le 03/07/1908
- 05/06/2004 - Suzanne Marie SEGADE, veuve ROBERT, née le 23/02/1907
- 06/06/2004 - Simone Pauline Charlotte BIANCO, veuve STEFANI, née le 04/01/1911

Mariage

- 17/04/2004 - Céline Sylviane DI NICOLA et Christophe Patrick François CELESTIN

Naissances

- 07/04/2004 - Nathanaël GUFFANTI
- 07/04/2004 - Kyllian Arnaud Luc Gérard MENARD
- 14/04/2004 - Liam LUCAS
- 14/04/2004 - Maël LUCAS
- 28/04/2004 - Margot Julie Noëlle BONDIL
- 19/05/2004 - Jonathan Christophe Sébastien GABREL
- 11/06/2004 - Mattéo Cauet Yves Arliil ZEGHNOUNE



INFOS

Deux adresses courriel

À votre disposition

mairie.riez@wanadoo.fr

http://www.ville-riez.fr

pour le Bureau du Tourisme

tourisme.riez@wanadoo.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Mairie : 04 92 77 99 00

du lundi au jeudi

9 h à 12 h – 14 h à 17 h 30

le vendredi

9 h à 12 h – 14 h à 16 h 30

le samedi matin 9 h à 12 h

Les numéros utiles

N° Urgences et médecin de garde : 15

Pompiers : 18 et 112 (portables)

Gendarmerie : 17

Hôpital : 04 92 70 10 00

Pharmacie : 04 92 77 80 26

Ambulances : 04 92 77 97 66

Bureau de Tourisme : 04 92 77 99 09

Déclic Météo : 08 92 68 08 08

Crèche Halte Garderie : 04 92 77 76 66

Centre Loisirs (12 à 16 ans) : 04 92 77 73 74

Centre Aéré (5 à 12 ans) : 04 92 77 78 19

Le Riézois paraît tous les trois mois.

Toute suggestion ou demande de publication est à adresser à Jean-Paul Faucon sur l'adresse fauconl@wanadoo.fr ou à Gérard Pierrot en Mairie ou sur l'adresse courriel mairie.riez@wanadoo.fr avant le 15 septembre 2004 pour la prochaine parution.

Maquette et mise en page réalisées par la Commission Municipale Communication et Relations Publiques.